

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-deux juin 2021, se sont réunis dans la salle René Cassin, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Jean-François DURAND, Alain MOCELLIN, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Karine MARTINATO, Muriel THEATE Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Louis BOSC, Valérie GOURLIN-ROBERT, Pierre CARRET, Samuel MASSEBOEUF, Laurent GRAZIANO, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ

Étaient excusés :
Christelle SEVESSAND qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX

Était absent :
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (31 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

1° INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Monsieur Fabien DEVILLE a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, madame Valérie GOURLIN-ROBERT.

Il convient uniquement de consigner l'installation de madame Valérie GOURLIN-ROBERT au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Madame Corine MERMIER-COUTEAU a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il

y a lieu d'installer sans formalisme particulier, monsieur Pierre CARRET.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Pierre CARRET au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de madame Valérie GOURLIN-ROBERT et de monsieur Pierre CARRET, étant précisé qu'en cours de séance, il sera procédé à la modification des désignations.

2° Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes – Rapport d'observations définitives

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La chambre régionale des comptes a entrepris, en 2019, le contrôle de la gestion de la commune au titre des exercices 2013 et suivants.

A la suite de nombreux échanges de courriers et de transmissions de documents nécessaires à l'examen de ce dossier, la chambre régionale des comptes a rendu son rapport d'observations définitives.

En application de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous ai communiqué ce rapport qui était annexé à la convocation et à la note de synthèse de cette séance. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat.

Dès sa présentation au conseil municipal, le rapport ainsi que les réponses écrites qui l'accompagnent, deviennent communicables à toute personne qui en ferait la demande.

Comme vous avez pu le lire, les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la mise en œuvre des recommandations du précédent contrôle
- la qualité de l'information budgétaire et comptable
- l'analyse de la situation financières
- la commande publique

sur lesquels monsieur Philippe MASURE, madame Martine BERTHET et moi-même avons répondu.

Si vous avez des questions, nous pouvons en débattre.

3° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2020

Jean-Pierre JARRE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) réparties sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

Depuis le 1er février 2017 : contrat de prestation de services avec INDIGO échu le 31 janvier 2021.

Nouveau contrat de prestation de services avec INDIGO pour une durée d'un an.

État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 103 010 € (139 371 € en 2019) une baisse due essentiellement aux différents confinements.

Tarification

Pas de modification des tarifs.

Activité du parking

Baisse des recettes horaires : 23 911 € (48 795 € en 2019)

Baisse de 12,68 % des recettes abonnés : 79 089 € (90 576 en 2019), suite à la décision de suspension des abonnements pendant les mois d'avril et mai 2020.

Travaux

Les travaux de mise en conformité incendie niveau - 2 ont été terminés en novembre 2020.

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales.

4° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2020

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 256 clients alimentés en 2020 (- 68) pour 91 108 GWh de quantités de gaz acheminées (108 GWh en 2019).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 885 euros.

Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique
- 65,89 km de réseaux (65,52 en 2019)
- Longueur de réseau développé : 364 m
- âge moyen du réseau : 30 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4,3 M€ euros (4,4 en 2019)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

170,7 k€ d'investissements sur la concession.

Les principaux chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DE L'ARLANDAZ	198 m	0	16
RUE PIERRE MARIE CURRIE	166 m	4	0

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

5° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Va être déposée auprès de l'Etat dans le cadre du "Projet Alimentaire Territorial Arlysère" et au titre de l'axe 2.1 "Investissement matériels structurants ou pilotes pour l'approvisionnement local de la restauration collective et l'atteinte des objectifs EGALIM, l'accessibilité alimentaire notamment des publics précaires ou isolés" :

Investissement de matériel supplémentaire (four) pour la cuisine centrale d'Albertville en vue de cuisiner des produits locaux de qualité

Financeurs		Montant d'aide en €	Commentaires
Financeurs publics	Plan de relance mesure 13 – volet B – Axe 2.1	11 400,00 €	HT
	Autre subvention État		
	Région		
	Département		
	Autre collectivité		
	Union européenne		
	Autres (précisez)		
Total des financeurs publics		11 400,00 €	HT
Financeurs privés	Financier privé 1		
	Financier privé 2		
	Financier privé 3		
Total des financeurs privés			
Autofinancement		17 100,00 €	HT
Total général		28 500,00 €	HT

Demande déposée auprès de la Région au titre de la bonification du Contrat Ambition Région Arlysère 2017-2020 :

Déploiement et activation d'une boucle de fibre optique en GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs)

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
AMO	20 833 €	Subvention Région AuRA (1)	17,93 %	110 000 €
Etude déploiement FO	83 333 €			
Déploiement boucle FO	104 167 €			
Etude activation boucle FO	141 867 €			
Activation boucle FO	50 000 €			
Activation caméras VP à la FO	21 667 €			
Déploiement FO : réseau secondaire	125 000 €			
Activation FO : réseau secondaire	45 833 €			
Equipement baies informatiques	20 833 €			
		Autofinancement de la commune	82,07 %	503 333 €
TOTAL	613 333 €	TOTAL	100 %	613 333 €

*La subvention régionale est calculée sur la base de dépenses d'investissement HT.

(1) Dépense subventionnable : 530 000 €HT

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du **31 mai 2021**, création d'un tarif temporaire à l'occasion de l'accueil du départ de la 10^{ème} étape du Tour de France le 6 juillet 2021 pour la vente des guirlandes Tour de France aux commerçants :

- 2 euros les 2 mètres linéaires, 2 mètres linéaires offerts pour 2 ml achetés

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 19 mai 2021, modification de la régie de recettes Musée d'Art et d'histoire pour compléter l'article 4 concernant les éléments encaissés. **DÉCISIONS**

CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
26/02/21	CLUB DES ACCORDEONISTES ALBERTVILLOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/01/21 31/12/23	RDC Local 17 – 16,25 m ² – clé 1 Local stockage 14 – 9,90 m ² – clé 1 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	298,68 €
22/02/21	RYTMIC AERO GYMNASTIQUE	GYMNASSE PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	01/01/21 31/12/21	Un local stockage 14 m ²	Gracieux
19/05/21	MAM LES LOUPIOTS	HALTE GARDERIE LES COLOMBES 11 chemin des Esserts	01/06/2021 31/05/2027	RDC Halte garderie 167,52 m ² – RDC 1 hall d'entrée 9,85 m ² Salles repos n°1 - 19,86 m ² – n°2 – 19,86 m ² Salle de jeux 59,89 m ² Sanitaires 10,24 m ² – PMR 4,31 m ² Dégagements 1 et 2 10,94 m ² Bureau 4,24 m ² Tisanerie 6,35 m ² Restaurant 21,98 m ² Jardin 160 m ²	8 400 € HT/an +charges de fluides
17/03/21	ALBERTVILLE AUTREMENT	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	Durée du mandat	Bureau 1er étage	Gracieux
24/02/21	Clara BERGOGNE	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/04/2021 31/03/2027	1 ^{er} étage – bureau 10 – LOT 80 1 bureau de 19,60 m ² – Parking 163 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 40,20 m ²	259,80 € TTC/mois + charges
10/03/21	SOLIDARITE SOUTIEN ALBERTVILLE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	10/03/21 31/12/23	Bureau n°205, 2 ^{ème} étage de 18 m ²	295,20 €
19/05/21	ROCHAIX Julien	Terrains montée Adolphe Hugues Ecopâturage	01/04/2021 31/12/2024	Parcelles : AL 197 – 834 m ² AM 189, 190, 191 et 193 – 4 156 m ²	Gracieux
19/03/21	CAPS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	19/03/21 26/03/21	Hangar Stockage 50 palettes Enveloppes sous préfecture	Gracieux
09/04/21	ROUE LIBRE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/01/21 31/12/21	Bungalow Iris Bâtiment C – 37,74 m ² Module N°12 – 12,54 m ² Module double N°13 et 14 - 25,20 m ² A compter du 01/04/21 en plus : Bungalow Bleuets Bâtiment B 49,06 m ² Locaux double N°5/7/8/9 Surface totale 86,80 m ²	242,23 €
07/05/21	JOJO et ses copains	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/04/21 31/12/21	RDC Local 17 – 16,25 m ² Local stockage 14 – 9,90 m ² 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	586,82 €
11/05/21	GAEC VIONNET	Terrain Pâturage	10/05/21 10/11/21	Partie de la Parcelle : AZ 262 – 21 100 m ² Rue Pasteur	Gracieux

6° Fin du dépôt du fonds d'archives de la famille COUTEM/CHATEL/WEITMEN

Muriel THÉATE

Madame Sophie Coutem a souhaité mettre fin au dépôt auprès des Archives municipales d'Albertville de ses archives familiales. Ce fonds, qui concerne les familles Coutem, Chatel et Weitmen avait été accepté par délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2014. Il présente un intérêt certain concernant l'histoire d'Albertville, en particulier en ce qu'il comprend des pièces relatives à Jean-Baptiste Weitmen, sculpteur de renom natif de notre commune. Les Archives municipales ont rédigé l'inventaire de ce fonds (2S1 à 35), qui couvre la période 1829-1966. La Ville dispose d'un délai de 3 mois à compter du 31 mai 2021 pour restituer le fonds d'archives à sa propriétaire.

7° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour les subventions versées :

- Les Restos du Cœur
- Eteroclit Théâtre
- Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Savoie
- L'Orchestre d'Harmonie d'Albertville
- L'Atelier Bois Métal 3D
-

L'association Roue Libre remercie la municipalité pour la mise à disposition de locaux rue des Fleurs.

8° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à madame Patricia ROLLAND, adjoint technique au sein de la vie scolaire pour le décès de son mari survenu le 14 mai 2021.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 À 18H00

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATIONS

1-1 Site patrimonial remarquable – Avis sur le projet de délimitation du périmètre

Le périmètre du site patrimonial remarquable est délimité pour son intérêt historique, architectural et paysager. Au regard du diagnostic approfondi du repérage des éléments de patrimoine, il est proposé d'instituer un périmètre de site patrimonial remarquable.

Cette proposition de périmètre de SPR d'Albertville a été établie au regard des protections existantes (les 10 monuments historiques situés à Conflans), en raison de la présence effective de patrimoine bâti et paysager, et parce qu'il est constitué d'ensembles cohérents au regard de l'histoire urbaine et du paysage.

Le périmètre de Site Patrimonial Remarquable d'Albertville vise à préserver différentes facettes patrimoniales qui fondent l'identité de cette ville de part et d'autre de l'Arly avec :

- la cité médiévale de Conflans, implantée sur le rocher et le quartier des Adoubes qui s'est constitué dès le 18ème siècle au pied du rocher de Conflans, au droit du vieux pont sur l'Arly ;
- le centre-ville historique (ancien bourg de l'Hôpital des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem) qui s'est surtout développé au 19ème siècle (avec la création d'Albertville en 1836), et l'extension de ce centre-ville structurée par la gare et les bâtiments républicains, conséquence du nouveau statut de sous-préfecture française à partir de 1860.

Les membres du conseil municipal sont invités à émettre un avis favorable sur le périmètre de Site Patrimonial Remarquable proposé qui sera soumis au ministre chargé de la culture.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Interruption de l'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures sur l'ensemble du territoire communal.

Un arrêté municipal précisera les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Convention relative à la création d'une aire de covoiturage route d'Ugine - Convention entre le département, l'Arlysière et la commune d'Albertville

Une aire de covoiturage a été réalisée en entrée de ville coté Ugine sous maîtrise d'ouvrage du département pour l'ensemble des travaux à l'exception des aménagements des équipements d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albertville.

Approbation de la convention, conclue pour la durée de vie des ouvrages entre le département, l'Arlysière et la commune d'Albertville, définit les ouvrages à réaliser, les modalités de financement et d'entretien ultérieur de l'ouvrage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-1 Réalisation coordonnée de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'extension et/ou de rénovation de réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la route de Pallud - Convention de groupement de commandes

Sur le territoire de la commune d'Albertville, le SDES est compétent pour la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT.

La commune porte un projet d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

Arlysière porte un projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

L'enfouissement des réseaux basse tension (distribution publique d'électricité), sera réalisé en coordination sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Arlysière, la commune d'Albertville et le SDES. La ville, ayant les travaux les plus importants, est désignée coordonnateur du groupement.

Lancement de la consultation par application du code de la commande publique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-1 Cession au département de la Savoie – EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès - Lots issus de la parcelle AH 164

Cession au département de la Savoie des lots n° 91, 92, 94, 109,115, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 152, 153, 154, 112 et 167 issus de la parcelle cadastrée section AH 164 au prix de vente de 825 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Équipements pour une « ville intelligente » - 2015-2022 – Modification

Augmentation de l'autorisation de programme de 2 355 515,47 € à 3 129 867,99 €, soit une hausse de + 774 351,52 €.

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2021 yc reports	CP 2022
Équipements pour une « ville intelligente »	3 129 866,99 €	1 682 725,84 €	1 039 641,15 €	407 500,00 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	<i>17 400,00 €</i>	<i>17 400,00 €</i>		
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>472 219,41 €</i>	<i>261 375,65 €</i>	<i>210 843,76 €</i>	
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	<i>2 640 247,58 €</i>	<i>1 403 950,19 €</i>	<i>828 797,39 €</i>	<i>407 500,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Commission municipale de préparation du conseil municipal – Désignation

Suite à l'élection de Karine MARTINATO au poste de 5ème adjointe, **Karine MARTINATO est élue au sein de la commission de préparation du conseil municipal en remplacement de Fatiha BRIKOU AMAL. (32 voix).**

2-1-2 Comité consultatif de Conflans – Désignation

Suite à la démission de Corinne MERMIER-COUTEAU, **Valérie GOURLIN-ROBERT est élue au sein du comité consultatif de Conflans (32 voix).**

2-1-3 Association Le Grand Bivouac – Désignation

Suite à la démission de Corine MERMIER-COUTEAU, **Pierre CARRET est élu pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du Grand Bivouac (32 voix).**

2-2-1 Mise à disposition de terrain à l'établissement régional d'enseignement adapté le Mirantin

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) souhaite, dans le cadre de ses enseignements et du temps périscolaire, mettre en place un projet pédagogique consistant à aménager et cultiver un jardin potager. Ce jardin potager a vocation à être ouvert aux habitants.

Approbation du contrat de prêt à usage qui doit être conclu avec l'EREA d'Albertville, d'une durée d'un an pour la mise à disposition gracieuse des parcelles suivantes pour une surface de 2 018 m² : parcelles B 1053, B 1049, AB 576 et AB 578 sur le site du Nant Pottier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Locaux commerciaux Conflans – Suspension des loyers

Suspension de loyers pour les mois de janvier à juin 2021 pour Julia LAPETITE, artisan potier, et l'association d'artistes et d'artisans L'ARBRE A PLUMES, locataires de locaux communaux à Conflans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Plateforme de conteneurs semi-enterrés chemin de la Pierre du Roy – Convention tripartite avec Arlysère et la SCI Résidence Le domaine de l'Arly

Approbation de la convention tripartite Arlysère, commune d'Albertville et SCI la Résidence Le domaine de l'Arly, qui doit être établie, permettant d'acter des modalités de financement et des modalités de gestion de la plateforme de conteneurs semi-enterrés 6 chemin de la Pierre du Roy.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Yves BRECHE a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 30 personnes

3-1-1 Subvention de 1 500 euros à l'association Deltha Savoie

Pour que l'association Deltha Savoie puisse mener à bien ses missions de défense des intérêts et droits des personnes en situation de handicap, versement d'une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à l'association pour l'année 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Yves BRECHE a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 31 personnes

3-1-2 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Festival de musiques militaires – Comité des Fêtes

Vu l'annulation tardive du festival de musiques militaires,
Approbation de l'avenant 1 à la convention d'objectifs triennale (2021-2023) entre la Ville d'Albertville et le Comité des fêtes d'Albertville, précisant la subvention finale octroyée à l'association au titre de l'exercice 2021 : 21 600 euros :

- 5 000 euros : subvention de fonctionnement
- 9 600 euros : subvention affectée aux dépenses engagées pour le Festival de Musiques Militaires
- 7 000 euros : organisation des animations d'été

Demande au comité des fêtes le remboursement du trop perçu : de 27 700 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-1 Ville amie des enfants – Plan d'action 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse

Adoption du plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre du partenariat avec UNICEF France.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Modification du tableau des effectifs

Création des postes suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2021, au titre des avancements de grades de l'année 2021 :

Filière animation :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Pommiers »
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TNC 17H30 au sein du centre socioculturel

Filière technique :

- un poste d'agent de maîtrise ppal à temps complet au sein de la Direction des Services Techniques
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service propreté urbaine
- trois postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet au sein de l'équipe n°2 des espaces verts
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein de la direction des services techniques
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 23H00 au sein du service vie scolaire
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 26H50 au sein du secteur installations sportives
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 26H22 au sein du service cuisine centrale
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 29H35 au sein du secteur installations sportives
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 31H00 au sein du service vie scolaire
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 23H30 au sein du service vie scolaire
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 18H45 au sein du service vie scolaire

Filière administrative :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à la gestion administrative des dossiers sportifs
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service communication
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du guichet unique
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service action culturelle
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service finances
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service vie associative

Filière médico-sociale, secteur social :

- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service vie scolaire

Filière police :

- un poste de brigadier-chef principal à temps complet au sein de la police municipale

A compter du 1^{er} septembre 2021 :

- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service jeunesse (à partir de 12 ans)
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service conduite d'opérations

A compter du 1^{er} octobre 2021, au titre de la promotion interne :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein du service gestion de l'espace public
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein du service métallerie/signalisation
- deux postes d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la cuisine centrale

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Taxe locale sur la publicité extérieure 2022

Annulation de la délibération n° 5-3 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure adoptée au conseil municipal du 17 mai 2021 et fixation pour l'année 2022 des tarifs relatifs aux différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes par m², dès le 1^{er} m², par face et par an :

Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ²	Tarifs 2022
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	16,20 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	32,40 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	48,60 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	97,20 €
- Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 7 scellées au sol	Exonération
- Enseignes scellées au sol > 7m ² et ≤ 12 m ² scellées au sol	16,20 €
- Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ²	32,40 €
- Enseignes de plus de 50 m ²	64,80 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) - Modification du coefficient

Afin de garantir un reversement maximal de l'État à la commune, de la part communale de la nouvelle taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE) ;

- Fixation du coefficient multiplicateur de la TCCFE à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022
- Validation du principe d'un encaissement par le SDES de la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2022
- Demande au SDES le reversement à la commune de la totalité de la recette après déduction de 3 % de frais administratifs afférents à sa gestion et au contrôle des fournisseurs d'électricité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3 Droits de place pour les commerçants non sédentaires – Suspension des abonnements

Suspension des droits de place des commerçants non sédentaires et non alimentaires sur l'ensemble des marchés de la commune pour les mois d'avril et mai 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4 Locaux associatifs – Réduction des loyers 2021

Réduction de 50 % du montant des loyers 2021 pour les associations occupant des locaux Ville et qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de subventions communales, à savoir les associations suivantes :

- Université Populaire de Parents
- Solidarité Soutien Albertville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5 Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU)

Le conseil municipal prend acte de la présentation des actions de développement social urbain conduites par la ville en 2019 et 2020, partiellement financées grâce à la DSU, telles que détaillées dans le tableau ci-après :

LISTES DES ACTIONS	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020
FONCTIONNEMENT		
Subvention aux Associations	739 521,00	699 517,00
Actions activités jeunesse	175 725,00	108 067,00
Actions Centre Socio Culturel	50 953,00	27 039,00
Equipements aires de jeux et sportifs	18 931,00	18 205,00
Gestion des espaces publics	89 660,00	93 418,00
Politique de la Ville	25 218,00	1 994,00
Sous-Total	1 100 008,00	948 240,00
INVESTISSEMENT		
Aménagement aires de jeux et équipements sportifs	121 456,00	74 342,00
Travaux voirie	2 180 837,00	723 964,00
Equipements mobiliers urbains	115 495,00	31 136,00
Rénovation électrique	68 814,00	119 361,00
Sous-Total	2 486 602,00	948 803,00
TOTAL GENERAL	3 586 610,00	1 897 043,00
MONTANT DSU-74123	763 992,00	802 706,00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-1 Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-2 Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du parc de stationnement dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2020 du PARC DE STATIONNEMENT

Budget PARC DE STATIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		23 789,20	7 883,13		7 883,13	23 789,20
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs		23 789,20	7 883,13			15 906,07
Opérations de l'exercice	0,00	4 738,22	174 850,72	176 466,16	174 850,72	181 204,38
Soldes de l'exercice		4 738,22		1 615,44		6 353,66
Total des opérations	0,00	28 527,42	182 733,85	176 466,16	182 733,85	204 993,58
Soldes avant restes à réaliser			6 267,69			22 259,73
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00			0,00	0,00
Total général y compris RAR	0,00	28 527,42	182 733,85	176 466,16	182 733,85	204 993,58
RESULTATS DE CLOTURE 2020		28 527,42	6 267,69			22 259,73

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-3 Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2020

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (dépense du compte 002), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de - 6.267,69 €, déficit comblé par le budget supplémentaire 2021 du service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-4 Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2021

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 6 267,69 € en fonctionnement et + 28 527,20 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du centre international de séjour dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2020 Centre International de Séjour

Budget CIS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		38 050,88		5 226,83		43 277,71
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		38 050,88		5 226,83		43 277,71
Opérations de l'exercice	4 580,21	0,00	44 756,55	63 000,00	49 336,76	63 000,00
Soldes de l'exercice	4 580,21			18 243,45		13 663,24
Total des opérations	4 580,21	38 050,88	44 756,55	68 226,83	49 336,76	106 277,71
Soldes avant restes à réaliser		33 470,67		23 470,28		56 940,95
Restes à réaliser (RAR)					0,00	0,00
Total général y compris RAR	4 580,21	38 050,88	44 756,55	68 226,83	49 336,76	106 277,71
RE SULTATS DE CLOTURE 2020		33 470,67		23 470,28		56 940,95

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Résultat définitif de l'exercice 2020 Cuisine Centrale

Budget CUISINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		72 621,60		157 599,27		230 220,87
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		72 621,60		157 599,27		230 220,87
Opérations de l'exercice	131 478,15	119 321,99	872 892,24	783 350,86	1 004 370,39	902 672,85
Soldes de l'exercice		-12 156,16		-89 541,38		-101 697,54
Total des opérations	131 478,15	191 943,59	872 892,24	940 950,13	1 004 370,39	1 132 893,72
Soldes avant restes à réaliser		60 465,44		68 057,89		128 523,33
Restes à réaliser (RAR)	41 522,00				41 522,00	0,00
Total général y compris RAR	173 000,15	191 943,59	872 892,24	940 950,13	1 045 892,39	1 132 893,72
RESULTATS DE CLOTURE 2020		18 943,44		68 057,89		87 001,33

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2020

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de + 68 057,89 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2021

Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 163 057,89 € en fonctionnement et + 49 865,44 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2020

Budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget LOCATIONS LOC PRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Soldes des exercices antérieurs		185 854,51		120 866,37		306 720,88
Opérations de l'exercice	601 336,34	563 511,36	743 701,09	727 261,64	1 345 037,43	1 290 773,00
Soldes de l'exercice	37 824,98		16 439,45			-54 264,43
Total des opérations	601 336,34	749 365,87	743 701,09	848 128,01	1 345 037,43	1 597 493,88
Soldes avant restes à réaliser		148 029,53		104 426,92		252 456,45
Restes à réaliser (RAR)	5 832,75				5 832,75	0,00
Total général y compris RAR	607 169,09	749 365,87	743 701,09	848 128,01	1 350 870,18	1 597 493,88
RÉSULTATS DE CLOTURE 2020		142 196,78		104 426,92		246 623,70

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2020

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de + 104 426,92 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention de fonctionnement 2021 – Modification

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 104 000 € pour la ramener à 66 000 € (article 75) et suppression de l'avance remboursable du budget principal de 40 000 € en section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2021

Budget supplémentaire 2021 des locaux professionnels soumis à TVA qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de + 426,92 € en fonctionnement et + 108 029,53 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du Trésorier, comptable de la commune.

Budget RCU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	2 127 697,14			9 128,08	2 127 697,14	9 128,08
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs	2 127 697,14			9 128,08	2 118 569,06	
Opérations de l'exercice	2 552 951,43	1 302 959,26	1 057 679,86	947 343,95	3 610 631,29	2 250 303,21
Soldes de l'exercice	1 249 992,17		110 335,91		1 360 328,08	
Total des opérations	4 680 648,57	1 302 959,26	1 057 679,86	956 472,03	5 738 328,43	2 259 431,29
Soldes avant restes à réaliser	3 377 689,31		101 207,83		3 478 897,14	
Restes à réaliser (RAR)	237 098,02	4 966 034,00			237 098,02	4 966 034,00
Total général y compris RAR	4 917 746,59	6 268 993,26	1 057 679,86	956 472,03	5 975 426,45	7 225 465,29
RESULTATS DE CLOTURE 2020		1 351 246,67	101 207,83			1 250 038,84

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-3 Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2020

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (*dépense du compte 002*) au budget supplémentaire 2021 du service, soit à hauteur de 101 207,83 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-4 Budget annexe du réseau de chaleur - Subvention d'exploitation 2021 – Modification

Versement d'une subvention d'exploitation complémentaire de + 134 000 € au budget annexe du réseau de chaleur pour couvrir ses premières charges, ce qui porte ladite subvention à 274 000 € pour 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-5 Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2021

Budget supplémentaire 2021 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 109 700,00 € en fonctionnement et + 4 978 755,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe des opérations

d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget OP AM	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		0,00		60 000,00		60 000,00
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		0,00		60 000,00		60 000,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	40 000,00	0,43	40 000,00	0,43
Soldes de l'exercice		0,00		-39 999,57		-39 999,57
Total des opérations	0,00	0,00	40 000,00	60 000,43	40 000,00	60 000,43
Soldes avant restes à réaliser		0,00		20 000,43		20 000,43
Restes à réaliser (RAR)					0,00	0,00
Total général y compris RAR	0,00	0,00	40 000,00	60 000,43	40 000,00	60 000,43
RESULTATS DE CLOTURE 2020				20 000,43		20 000,43

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-12-1 Budget principal Ville - Compte de gestion 2020

Compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-12-2 Budget principal Ville - Compte administratif 2020

Approbation du compte administratif 2020 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés n-1	3 631 240,89			800 000,00	3 631 240,89	800 000,00
Excédent affecté à l'investissement		2 933 620,13				2 933 620,13
A solde exercices antérieurs	697 620,76			800 000,00		102 379,24
Opérations de l'exercice	12 109 200,63	13 585 469,68	21 799 457,10	24 702 282,66	33 908 657,73	38 287 752,34
B Solde opérations de l'exercice		1 476 269,05		2 902 825,56		4 379 094,61
Total des réalisations	15 740 441,52	16 519 089,81	21 799 457,10	25 502 282,66	37 539 898,62	42 021 372,47
A+B Solde des réalisations		778 648,29		3 702 825,56		4 481 473,85
Restes à réaliser (RAR)	3 458 373,09	2 929 905,63			3 458 373,09	2 929 905,63
Total général y compris RAR	19 198 814,61	19 448 995,44	21 799 457,10	25 502 282,66	40 998 271,71	44 951 278,10
RESULTATS DE CLOTURE		250 180,83		3 702 825,56		3 953 006,39

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-12-3 Budget principal Ville - Affectation du résultat 2020

Affectation de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de + 3 746 296,27 €, de la manière suivante :

- **mise en réserves en recette d'investissement de 2 902 825,56 €** (compte

1068 – excédents de fonctionnement capitalisés) pour compléter le financement de la section d'investissement en 2021 ;

- **report du solde en recette de fonctionnement** (compte 002), soit **843 470,71 €**, à titre prudentiel et compte-tenu du crédit de dépenses imprévues qui avait été alimenté en 2020 pour faire face aux effets induits de la crise sanitaire à moyen terme pour 685 609 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-12-4 Budget principal Ville - Budget supplémentaire 2021

Approbation du budget supplémentaire du budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 1 182 930,71 € en fonctionnement et à + 7 469 045,87 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-12-5 Subvention 2021 au centre communal d'action sociale (CCAS)

Annulation de la subvention inscrite au budget primitif pour le CCAS d'Albertville de 100 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H10